



## Secteur des minéraux et des métaux

# L'actualité

### Revue des industries extractives

Après deux ans de travail, cinq ateliers régionaux et de nombreuses présentations, les auteurs du rapport final concluent qu'il faudrait trouver un meilleur équilibre puisque la revue des industries extractives a permis de déterminer que la participation du Groupe de la Banque mondiale (GBM) dans les industries extractives a peut-être, jusqu'à récemment, exacerbé les déséquilibres sociaux et politiques. On peut également lire dans le rapport que le GBM n'a pas adopté suffisamment de politiques favorables aux pauvres. Les auteurs du rapport recommandent que le GBM joue un rôle dans les industries extractives seulement si cela permet à ces industries de contribuer à la réduction de la pauvreté par l'application des principes du développement durable. Cet objectif ne sera atteint que si les bonnes conditions sont en place : meilleure gouvernance, respect des droits de la personne, et politiques sociales et environnementales efficaces. Les recommandations détaillées, dont bon nombre représentent les vues personnelles de M. Salim, sont controversées. Voici quelques-unes de ces recommandations : aucun appui du GBM pour le pétrole ou le charbon à compter de 2008; accent sur le gaz naturel comme combustible de transition à mesure que les pays adoptent les énergies renouvelables; aucun rejet de résidus miniers dans l'environnement riverain; aucun fonds du GBM pour les projets ayant recours à l'élimination sous-marine des résidus miniers d'ici à ce que soit terminée une évaluation adéquate des répercussions de la méthode sur les réseaux trophiques marins et de haute mer. Selon des recommandations supplémentaires, le GBM devrait établir des critères pour le déplacement des résidus; exiger un plan de fermeture de la mine; traiter les enjeux liés à l'héritage de l'activité minière du passé; exiger pour les projets des plans de prévention des accidents et des plans d'intervention en cas d'urgence; respecter les zones et les technologies « interdites » (p. ex., l'utilisation de cyanure); obtenir pour tous les projets un consentement préalable donné en connaissance de cause.

Le rapport a été présenté au président Wolfensohn, en janvier 2004. La réponse que la direction du GBM donnera au rapport sera examinée par les directeurs exécutifs vers la fin d'avril 2004.

Personne-ressource : Wanda Hoskin, 613-995-1297, [whoskin@rncan.gc.ca](mailto:whoskin@rncan.gc.ca)

### Des gouvernements se rencontrent pour établir un forum intergouvernemental sur l'exploitation minière

Le Canada et l'Afrique du Sud ont tenu la première rencontre préparatoire du Dialogue mondial des gouvernements sur les mines/métaux et le développement durable, du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2003, à Genève, en Suisse. L'objectif du Dialogue mondial est d'établir un forum de haut niveau où des gouvernements nationaux peuvent collectivement examiner des enjeux mondiaux qui touchent l'industrie des minéraux et

des métaux. Le Dialogue pourrait mener diverses activités. Il pourrait par exemple exécuter des programmes particuliers en partenariat avec des gouvernements, l'industrie et d'autres parties intéressées, afin de promouvoir le développement durable dans l'industrie des minéraux et des métaux; faciliter la diffusion d'informations et de résultats de travaux provenant de groupes et d'organismes régionaux; faire des recommandations à des organisations internationales en vue d'améliorer des politiques susceptibles d'avoir des répercussions sur le secteur des ressources en minéraux et en métaux.

Près de 65 délégués représentant 36 pays ainsi que des observateurs de 4 institutions multilatérales se sont rencontrés pour négocier les éléments clés du lancement d'un Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable. Les délégués se sont entendus sur un projet de mandat et un projet de règles de procédure pour le Forum. Ils ont également cerné six grands thèmes qui pourraient constituer les fondements d'un programme de travail dans ces domaines : gouvernance; l'exploitation minière à petite échelle et artisanale; enjeux liés à l'héritage de l'activité minière du passé; peuples et communautés autochtones; planification de la durabilité; changement climatique et exploitation minière. Les délégués ont convenu de se réunir de nouveau, soit au printemps de 2004. De l'information sur les résultats de la rencontre est disponible sur Internet, à [www.globaldialogue.info](http://www.globaldialogue.info).

Personne-ressource : André Bourassa, 613-992-3834, [abourass@rncan.gc.ca](mailto:abourass@rncan.gc.ca)

### Crédits d'impôt pour le secteur de l'exploration

Le secteur canadien de l'exploration minière a enregistré les dépenses d'exploration les plus élevées à l'échelle mondiale en 2002 et en 2003, grâce en grande partie à un programme bonifié de recours aux actions accréditatives, que l'industrie surnomme le programme des « superactions accréditatives ». Le régime des actions accréditatives permet aux compagnies d'accorder aux investisseurs privés une déduction de 100 % pour les dépenses d'exploration admissibles qu'elles engagent. Depuis octobre 2000, ce régime offre en plus un crédit d'impôt de 15 %. Ces incitatifs fiscaux ont été améliorés par des incitatifs fiscaux provinciaux en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et au Québec. Ensemble, ces incitatifs ont permis de recueillir plus de 525 millions de dollars pour de l'exploration minière au Canada, entre octobre 2000 et la fin d'octobre 2003. La possibilité de réunir des capitaux au moyen du crédit d'impôt de 15 % prendra fin le 31 décembre 2004, mais les compagnies auront 12 mois après cette date pour dépenser à des fins d'exploration les capitaux déjà réunis grâce à ce crédit d'impôt. Les associations de l'industrie ont demandé que le programme soit prolongé.

Information : [credit@rncan.gc.ca](mailto:credit@rncan.gc.ca) ou 1-866-735-5711.

S M M • Nos connaissances et notre expertise

Secteur des minéraux et des métaux  
Ressources naturelles Canada  
580, rue Booth  
Ottawa (Ontario) K1A 0E4  
Canada

Courriel : [info-smm@rncan.gc.ca](mailto:info-smm@rncan.gc.ca)  
Télécopieur : (613) 952-7501  
[www.rncan.gc.ca/smm](http://www.rncan.gc.ca/smm)